



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 1602

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les conséquences de la mise en liquidation judiciaire de la société Belokapi (Montreuil, Seine-Saint-Denis), l'une des trois entreprises françaises de production de dessin animé, dont la disparition fait perdre non seulement plus de 100 emplois à Montreuil, mais aussi le tiers de notre potentiel national dans le secteur de la création audiovisuelle. La fermeture de Belokapi laisse trois séries inachevées, dont l'une, « Ys la magnifique », est une coproduction franco-canadienne déjà réalisée à 50 p 100, qui fut en 1984 lauréate d'un concours d'Antenne 2 - ministère de la culture. Il existe d'ores et déjà trois diffuseurs mais il manque pour la terminer trois millions de francs, que la SFP pourrait cependant puiser dans le compte automatique de soutien dont elle dispose auprès de la CNC et qui n'a pas été épuisé au cours des deux dernières années. Par-delà Belokapi, c'est toute l'industrie française de l'animation qui est en danger. Par le biais du plan Image, le ministère de la culture tentait, il y a six ans, de relancer la fabrication française et amenait les entreprises de ce secteur à concevoir des projets ambitieux. Or la création de télévisions commerciales et les privatisations de TF 1 ont ruiné les espoirs d'une profession qui s'était organisée pour relever le défi d'une véritable production nationale de qualité. Les budgets consacrés aux émissions pour la jeunesse sont dérisoires et les chaînes, plutôt que d'encourager la création française, se contentent d'acheter à bas prix des dessins animés américains et japonais dont on sait la pauvreté culturelle et l'indigence technique. En soulignant, le 29 juin 1988, « la grande misère qualitative de la télévision », monsieur le Premier ministre s'est engagé à ce que le Gouvernement prenne « rapidement les moyens d'éviter un complet délitement de nos industries et de nos moyens de communication audiovisuels ». C'est pourquoi il demande quelles mesures seront prises afin de permettre l'achèvement des vingt-trois épisodes de la série « Ys la magnifique » et, au-delà, quelles dispositions seront mises en œuvre afin de préserver cette branche de la création artistique de notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire suit de très près l'évolution de la situation du dessin animé français. Ce secteur se caractérise en effet par la fragilité des entreprises de production qui doivent faire face à un marché mondial surabondant et par la difficulté pour les studios de fabrication d'assurer leur plan de charge. La société Belokapi, producteur de la série « Ys la magnifique », cumulait en quelque sorte ces deux handicaps puisqu'elle était à la fois producteur et fabricant de cette série de dessin animé. Elle a été atteinte dans son activité par la déprogrammation d'une autre série, qu'elle avait produite et réalisée, qui a mis en péril sa solidité financière. Ses actionnaires ont choisi de déposer leur bilan fin décembre 1987, avant que l'avenir de la production en cours ne soit assuré, ce qui a rendu plus aléatoire la reprise de la production. Durant plusieurs mois, diverses solutions de reprise ont été esquissées. Aucune n'a jusqu'ici pu aboutir. Le ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, le regrette vivement et reste, pour sa part, prêt à débloquent les crédits qu'il avait réservés pour cette œuvre. Il en a à diverses reprises informé les différents partenaires de la production. En ce qui concerne l'avenir du dessin animé, deux objectifs principaux doivent être poursuivis. Le respect des cahiers des charges

en la matière doit être assuré. La CNCL a fait des observations qui s'imposaient et TF 1 vient d'annoncer la reprise de productions en ce domaine. Par ailleurs, les diffuseurs doivent accepter de financer la production française pour des montants plus élevés et plus proches de ceux qu'ils acceptent pour l'ensemble de leurs émissions. Le Gouvernement a demandé aux chaînes publiques de faire un effort en ce sens dans les mois à venir. Cet effort sera élargi comme il convient par le compte de soutien aux industries de programme qui sera doté à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1602

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2342